



Municipalité de Moiry
1148 Moiry

Moiry, le 27 mai 2024

Préavis n° 27/2024 – Maintien du poste de Travailleur Social de Proximité (TSP)

OBJET : **Maintien de la convention entre les Communes de Chevilly, Eclépens, Ferreyres, La Sarraz, Orny, Pompaples, Moiry et Espace Prévention la Côte pour le poste de travailleur social de proximité sur le territoire des 7 communes.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Préambule

Les municipalités des sept communes concernées, soit Chevilly, Eclépens, Ferreyres, La Sarraz, Orny, Pompaples et Moiry se sont rencontrées en date du 19 décembre 2023 à La Sarraz en présence de M. Nicolas Perelyguine, responsable d'Espace Prévention la Côte et de M. Glen Willis, travailleur social de proximité afin de discuter de la reconduction du contrat de M. Glen Willis.

À la suite de cette séance, les communes ont accepté à l'unanimité de reconduire le poste de TSP et de poursuivre leur collaboration avec M. Glen Willis. Afin d'ancrer cette prestation sociale en faveur des 12-25 ans à plus long terme, il a été décidé de passer son financement par des préavis Municipaux soumis à leurs autorités délibérantes respectives.

Genèse du poste

L'année 2020 a été marquée par une recrudescence d'actes de provocations perturbant principalement la vie locale à La Sarraz. Les auteurs de ces actes perturbateurs et parfois délictueux étant des personnes relativement jeunes habitant les 7 communes du cercle scolaire ASI7, les Municipalités de nos villages ont souhaité comprendre et tenter de pallier leur mal-être

Le 16 septembre 2020, l'Espace Prévention la Côte a fait une présentation aux communes membres de l'ASI7, amenant l'accord des sept communes pour créer un poste de TSP à 70%, financé en fonction du nombre d'habitants par commune. Une convention a été signée le 13 mai 2021 entre les sept communes et l'Espace Prévention la Côte. Cette convention ne prévoit pas de fin de contrat, elle est reconduite tacitement année après année avec une possibilité de résiliation sous préavis de 6 mois et il avait été convenu de faire un bilan après trois années de fonctionnement. À la suite du processus de recrutement, M. Glen Willis a commencé son engagement le 1er juillet 2021.

Le financement du poste comprend le salaire et les charges sociales de la personne engagée et les frais inhérents à l'encadrement et la logistique du poste : frais de supervision, de formation, de

déplacement (une voiture est mise à disposition par l'Espace Prévention la Côte), infrastructure (une place de travail et du matériel informatique) et frais administratifs (comptabilité, ressources humaines). Le poste est sous la responsabilité hiérarchique de l'Espace Prévention la Côte, permettant d'une part aux communes de se décharger de toutes les tâches liées au personnel, et d'autre part de proposer au professionnel un lien métier ainsi qu'un contact avec des pairs.

Le mandat du Travailleur social de proximité (ci-après TSP)

Le travail social de proximité a pour but d'accompagner et de soutenir les jeunes entre 12 et 25 ans, dans la transition de l'adolescence à l'âge adulte. A travers des actions et projets ciblés, il favorise l'insertion dans la société permettant à chacun et chacune d'y trouver sa place, en développant ses propres ressources. Ces prestations pour les jeunes sont gratuites et confidentielles, basées sur les principes de non-jugement et de libre adhésion (*définition du travail social de proximité par l'Espace Prévention la Côte*).

Le TSP assure une intervention renforcée sur le territoire des communes qui le mandatent. Présent dans l'espace public et numérique, ses actions comprennent les trois dimensions suivantes :

- Individuelle : accompagnement adapté en fonction de la demande et des possibilités de la personne (finance, logement, problèmes personnels) et orientation auprès de partenaires si besoin.
- Collective : favoriser l'intégration des jeunes en les soutenant dans la mise en œuvre de projets participatifs et culturels.
- Communautaire : mise à disposition de la population et des Municipalités pour tout questionnement lié à la jeunesse

L'Espace Prévention la Côte a donné quelques chiffres sur le travail effectué au sein des 7 communes depuis 2021 :

Dans l'espace public : passages réguliers dans les différents lieux où les jeunes se réunissent. Au total, depuis l'entrée en fonction du TSP, se sont plus de 5000 contacts de jeunes ayant été établis (*moyenne de 75% de garçon et 25% de filles*) et plus de 500 passages par année dans les sept communes.

Lors des permanences : les permanences sont une autre possibilité pour les jeunes de rencontrer le TSP. Organisées depuis 2022, il y a eu 57 permanences à La Sarraz et 7 permanences éphémères (présence dans un village durant une courte période, à Pompaples en 2023) pour plus de 130 jeunes rencontrés.

Dans le cadre d'accompagnements individuels : une cinquantaine de jeunes ont été suivis pour des situations de santé mentale, de recherche d'apprentissage ou de formation, de médiation familiale, de situation économique compliquée, d'accompagnement administratif, de recherche d'appartement, de soutien psychologique ou de harcèlement. Ces accompagnements débouchent régulièrement sur des orientations auprès des partenaires comme la police, Profa, l'école, les mesures d'insertion

professionnelle, le guichet T1, Jaiunprojet, le CSR ou As'tram, par exemple. (abréviations détaillées à l'annexe 1)

Bilan du Travail Social de proximité

Du point de vue de l'école, il existe une bonne collaboration avec le TSP, notamment pour des situations qui nécessitent un suivi extra-scolaire. C'est pourquoi M. Willis a participé à plusieurs réseaux à l'école et collabore aussi avec l'éducateur social en milieu scolaire.

Par sa présence à différents endroits du territoire, ses permanences et son large réseau, le TSP est devenu une figure connue et reconnue par les jeunes, mais aussi par le tissu social, scolaire, commercial et politique des 7 communes. Le lien de confiance qui a été établi avec la jeunesse de la région permet à M. Willis d'être une personne-ressource et de contact comme le préconise la politique cantonale de l'enfance et la Jeunesse (PEJ).

Il est toujours difficile de présenter les retours sur investissement dans le travail social, mais les retombées sont très importantes à plus long terme. Selon la gendarmerie locale la situation s'est sérieusement améliorée depuis l'arrivée du TSP et sa collaboration avec la police (moins d'appels pour nuisances sonores et baisse des interventions).

La situation de certains jeunes est difficile. La prestation d'un TSP est à ce titre très précieuse. Elle permet de soutenir ces jeunes, de prévenir des risques de marginalisation ou même de suicide, qui ont des impacts sociaux et financiers conséquents pour nos communes. L'engagement d'un TSP permet ainsi aux communes de maintenir un filet social sécurisant pour les jeunes, les citoyennes et les citoyens, ainsi que les autorités communales.

Depuis l'engagement de M. Willis, une somme d'environ CHF 5'600 a été mise au budget de Moiry pour ce mandat. Au montant indiqué (comprenant salaire et charges), il faut ajouter chaque année une annuité ainsi qu'une éventuelle indexation qui répondent à la Convention collective de travail de l'Espace Prévention la Côte. Ceci n'ajoute que quelques dizaines de francs au budget.

Pour toutes ces raisons les Municipalités des 7 communes partenaires ont décidé à l'unanimité, en séance du 19 décembre 2023, de présenter un préavis dans chaque commune dans le but de maintenir ce poste au-delà de la durée de la présente législature. Si le préavis est adopté dans chacune des 7 communes membres de la convention, le poste du TSP sera alors automatiquement renouvelé jusqu'au 31 décembre 2027.

CONCLUSIONS

Sur la base de l'exposé ci-dessus et des explications fournies, la Municipalité propose au Conseil général d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MOIRY,

- **Vu** le préavis n° 27/2024 de la Municipalité,
- **Ouï** le rapport de la Commission de gestion/finances,
- **Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- le maintien du poste de TSP réparti financièrement entre les 7 communes membres de l'ASI7, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, sous réserve que les 7 Conseils délibérants des communes formant le cercle scolaire ASI7 l'acceptent. Chaque année une annuité sera ajoutée avec une éventuelle indexation.
- la répartition du coût du TSP par commune, calculée au prorata du nombre d'habitants, selon le décompte officiel cantonal au 31 décembre de l'année précédente.
- la charge supplémentaire par nature au budget de fonctionnement relative à l'engagement d'un travailleur social de proximité.

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITÉ DANS SA SÉANCE DU 27 MAI 2024

Le syndic :


G. Dolivo



La secrétaire :


V. Siggen

Annexes : Lexique des noms et abréviations

Annexe au préavis n° 27/2024 – Maintien du poste de Travailleur Social de Proximité (TSP)
--

Lexique des noms et abréviations

Guichet T1

Les Guichets régionaux de la Transition 1 - ou Guichets T1 - s'adressent aux jeunes à la recherche d'une solution d'insertion professionnelle, à leur famille et au réseau de spécialistes concernés.

Jaiunprojet

Service qui offre des conseils aux jeunes ayant un projet dans le canton de Vaud.

Profa

La Fondation **Profa** offre des espaces de paroles et partage ses connaissances et son expérience concernant toute question liée à l'intimité.

CSR

Le Centre Social Régional (CSR) est un service à vocation « généraliste » et a pour mission de recevoir toute personne désirant une aide, une information ou un conseil et l'orienter, cas échéant, vers les services compétents.

As'trame

Sa mission est **d'accompagner les familles** suite à un bouleversement de liens, en leur donnant la possibilité de remobiliser et d'acquérir ressources et compétences pour retrouver leur force et leur capacité à vivre pleinement.
